Royaume du Maroc
Conseil Supérieur des Oulémas
Conseil Régional des Oulémas
Région de l'Oriental

المملكة المغربية
المجلس العلمي الأعلى
الأمانة العامة
المجلس العلمي الجهوي
جهة الشرق

Décision d'annulation du Bon de Commande N°92/2024

Vu le décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;

Vu le bon de commande N° 92/2024 objet : Frais de restauration au profit des invités du CRO de la région de l'Oriental à l'occasion de l'organisation d'une formation au profit des mourchidines et mourchidates qui aura lieu le 02 décembre 2026 dans le cadre de la mise en œuvre du plan "TASDID TABLIGH". ;

Vu le paragraphe 01 de l'article 48 du décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif au marchés publics ;

Vu la nécessité d'apporter des modifications nécessaires aux prestations objet du présent bon de commande ;

Décide :

Article I : ce bon de commande est annulé.

Article II : le bon de commande sera relancé.

Fait à Oujda, le 16/11/2026

المجلس العلمي الجهوي بجهة الشرق
الأمانة العامة

CONSEIL REGIONAL DES OULEMAS DE LA REGION DE L'ORIENTAL
ADRESSE : HAY ALMASSIRA RUE DUBAI OUJDA / TEL : 0536538570 / EMAIL : CRO.ORIENTAL.2023@GMAIL.COM